

3IPK FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
13 rue Sainte Ursule
31000 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 977 933 209
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

EN DATE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois avril,

À Toulouse,

3IPK a.s. (ID no : 52 001 296 (District court Trnava, section : SA, insert No 10811/T), ayant son siège social Nitrianska 1835/1, 921 01 Piestany (Slovaquie), et représentée par son Monsieur Juraj ZAMECNIK, membre du Conseil d'administration, associée unique de la Société 3IPK FRANCE, a, sur proposition du Président, pris les décisions suivantes par acte sous seing privé, conformément aux articles 5.1 et 5.3.1 des statuts.

☐

☐ ☐

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs et accomplissement des formalités.

☐

☐ ☐

Décision 1

Transfert du siège social de la Société

L'associée unique,

Connaissance prise :

- Du rapport du Président,

Décident de transférer le siège social de la Société du 13 rue Sainte Ursule (31000) TOULOUSE à l'adresse suivante : CALETRE & Co – 121 rue Achille Viadieu (31400) TOULOUSE, à compter du 1^{er} mars 2026.

Décision 2

Modification statutaire corrélative

L'associée unique,

Connaissance prise :

- Du rapport du Président

En considération de l'adoption de la décision qui précède,

Décident de modifier l'article 1.4 des statuts comme suit :

L'article 1.4 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« **1.4 Siège social**

Le siège social est fixé au :

CALETRE & Co – 121 rue Achille Viadieu (31400) TOULOUSE

Il peut être transféré en tout endroit par décision collective ordinaire des Associés ou du territoire français par décision du Président, qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Décision 3

Pouvoirs et accomplissement des formalités.

L'associée unique,

Connaissance prise :

- du rapport du Président,

Confère tous pouvoirs :

- à Monsieur Juraj ZAMECNIK, Président, ou,
- à toute personne morale ou physique qu'il délèguera ou,
- ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion à intervenir et plus précisément à Me Viktor BOYER, avocat inscrit au Barreau de Toulouse, sis 32

allées Jean-Jaurès (31000) TOULOUSE, pour effectuer les formalités relatives au dépôt des comptes annuels auprès du Guichet unique ou du Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE le cas échéant.

Adoption des décisions

Il a ainsi été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

L'associée unique

*3IPK, a.s.
Représentée par Monsieur Juraj ZAMECNIK,
Membre du Conseil d'administration*